

QUESTIONS FRÉQUENTES

SOMMAIRE

QUAND ET COMMENT S'INSCRIRE ?	2
EST-IL POSSIBLE DE S'INSCRIRE UNIQUEMENT DANS UN ENSEMBLE INSTRUMENTAL OU UN ORCHESTRE ?	2
DEMISSION ET NON REINSCRIPTION : QUELLE DEMARCHE A EFFECTUER ?.....	2
QUAND ET SOUS QUELLES CONDITIONS SE FONT LES INSCRIPTIONS EN CYCLE INITIAL MUSIQUE ET DANSE ?	2
PEUT-ON S'INSCRIRE AU CONSERVATOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC SI L'ON NE RÉSIDE PAS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION ?	2
CONDITIONS D'ADMISSION : QUELLES SONT LES LIMITES D'AGES SELON LES CURSUS ?	3
EN QUOI CONSISTENT LES EPREUVES POUR ENTRER AU CONSERVATOIRE EN CURSUS MUSIQUE ?	3
EN QUOI CONSISTENT LES EPREUVES POUR ENTRER AU CONSERVATOIRE EN CURSUS DANSE ?	3
OU PUIS-JE CONSULTER LES PROGRAMMES ?.....	3
EXISTE-T-IL DES ANNALES DES TESTS DE FORMATION MUSICALE ?.....	4
PEUT-ON ETRE ADMIS EN ART DRAMATIQUE SANS EXPERIENCE PREALABLE ?.....	4
QUELLES SONT LES DIFFERENTES OFFRES D'ENSEIGNEMENTARTISTIQUES PROPOSEES POUR MON ENFANT OU MON ADOLESCENT ?	4
UN ENFANT N'AYANT AUCUNE PRATIQUE MUSICALE, PEUT-IL DEBUTER UN INSTRUMENT AU CONSERVATOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC ?.....	5
EST-IL POSSIBLE DE POURSUIVRE MON CURSUS EN COURS DE CYCLE SUR UN AUTRE SITE D'ENSEIGNEMENT DE VERSAILLES GRAND PARC ?.....	5
EXISTE-T-IL DES ENSEIGNEMENTS POUR ADULTES ?	5
QUELS DISPOSITIFS EXISTANTS ME PERMETTENT DE POURSUIVRE MES ETUDES MUSICALES APRES L'OBTENTION DE MON DIPLOME DES ETUDES MUSICALES (DEM) ?.....	6
ORGANISATION DES ETUDES, PARCOURS ET CURSUS : SUIS-JE OBLIGE DE SUIVRE TOUS LES COURS ?	6
A QUI S'ADRESSE LE PERFECTIONNEMENT ?	6
EST-IL POSSIBLE DE LOUER UN INSTRUMENT ?	6

QUAND ET COMMENT S'INSCRIRE ?

Les périodes d'inscriptions sont consultables sur la page :

<https://crr.versaillesgrandparc.fr/le-crr/inscriptions/>

Les inscriptions se font en ligne pour la plupart des parcours d'études :

<https://www.versaillesgrandparc.fr/conservatoire/etudier-au-crr/inscriptions-rentree-2020-2021/inscriptions-en-ligne>

EST-IL POSSIBLE DE S'INSCRIRE UNIQUEMENT DANS UN ENSEMBLE INSTRUMENTAL OU UN ORCHESTRE ?

Le parcours pratiques collectives ou les ateliers musicaux (alternatives au cursus) sont accessibles sur inscriptions, sous réserve de places disponibles. L'admission peut être conditionnée par une audition.

DEMISSION ET NON REINSCRIPTION : QUELLE DEMARCHE A EFFECTUER ?

Toute année commencée est due. Les demandes de démission doivent être formalisées par courrier au directeur.

Les familles/élèves doivent informer le service de la scolarité d'une non-réinscription par mail : scolarite.versailles@agglouvgp.fr et sont invités à en informer leur professeur.

QUAND ET SOUS QUELLES CONDITIONS SE FONT LES INSCRIPTIONS EN CYCLE INITIAL MUSIQUE ET DANSE ?

Les inscriptions en cycle initial (éveil ou initiation) pour les différents sites se déroulent généralement en juin. Elles se font en ligne, à partir d'un ordinateur uniquement (pas depuis une tablette ou un smartphone), dans la limite d'un numerus clausus.

Ce cycle est réservé aux résidents de Versailles Grand Parc et s'adresse aux enfants de 6 ou 7 ans (CP ou CE1).

PEUT-ON S'INSCRIRE AU CONSERVATOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC SI L'ON NE RÉSIDE PAS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION ?

L'inscription au sein du Conservatoire de Versailles Grand Parc est proposée à tous les candidats. Seuls les enfants du cycle initial doivent être résidents du territoire pour intégrer ce cursus.

CONDITIONS D'ADMISSION : QUELLES SONT LES LIMITES D'AGES SELON LES CURSUS ?

Se reporter à la rubrique suivante : <https://www.versaillesgrandparc.fr/conservatoire/etudier-au-crr/inscriptions-rentree-2020-2021/conditions-dadmission>

EN QUOI CONSISTENT LES EPREUVES POUR ENTRER AU CONSERVATOIRE EN CURSUS MUSIQUE ?

L'entrée en 1CA1 (débutant) s'effectue sur tests d'aptitudes permettant de relever les motivations et aptitudes du candidat selon l'instrument choisi lors de l'inscription en ligne.

Les élèves souhaitant entrer en 1er cycle sont invités à présenter un test de niveau.

A partir du second cycle, l'admission se fait sur concours d'entrée. Les programmes sont consultables à ce lien : <https://www.versaillesgrandparc.fr/conservatoire/etudier-au-crr/concours-et-examens/admissions-concours-et-tests-dentree>

EN QUOI CONSISTENT LES EPREUVES POUR ENTRER AU CONSERVATOIRE EN CURSUS DANSE ?

Les candidats sont auditionnés sous la forme d'un cours collectif.

Le jury évalue la capacité du candidat à suivre les consignes, sa souplesse, ses aptitudes physiques et sa musicalité.

OU PUIS-JE CONSULTER LES PROGRAMMES ?

Les programmes des tests et concours d'entrée sont mis en ligne au premier jour des inscriptions et consultables à ce lien :

<https://www.versaillesgrandparc.fr/conservatoire/etudier-au-crr/concours-et-examens/admissions-concours-et-tests-dentree>

EXISTE-T-IL DES ANNALES DES TESTS DE FORMATION MUSICALE ?

Non, mais vous pouvez vous référer aux manuels de formation musicale par niveaux.

<https://www.versaillesgrandparc.fr/conservatoire/etudier-au-crr/rentree-2020-2021>

PEUT-ON ETRE ADMIS EN ART DRAMATIQUE SANS EXPERIENCE PREALABLE ?

L'entrée en 2ème cycle s'adresse aux jeunes, à partir 16 ans, dotés d'une bonne culture générale et théâtrale, ayant eu une pratique minimale du théâtre au lycée ou dans d'autres structures.

Pour les candidats inscrits, une préparation spécifique est organisée en amont du concours d'entrée par les professeurs d'art dramatique. Ces derniers expliquent en détail leurs attentes et accompagnent les candidats vers une pratique de la scène.

QUELLES SONT LES DIFFERENTES OFFRES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUES PROPOSEES POUR MON ENFANT OU MON ADOLESCENT ?

En Musique :

Le cycle initial prépare les enfants à l'étude et à la pratique des disciplines musicales.

Le cursus général, organisé en trois cycles, conduit à une pratique choisie et autonome de la musique en amateur attestée par la délivrance d'un certificat d'études musicales.

Dérivés du cursus général dont ils conservent l'architecture, les articulations et les modalités d'accompagnement pédagogique, les cursus spécifiques sont adaptés aux caractéristiques des disciplines principales enseignées (chant lyrique, formation musicale, musiques actuelles amplifiées...) ou de leur public (adolescents et adultes).

Les « alternatives aux cursus » est un dispositif de prise en charge de toute personne souhaitant commencer ou poursuivre une pratique musicale dans un cadre collectif, sans s'engager dans un parcours structuré de formation.

En Danse :

Le cycle initial éveille l'élève à la perception de son corps dans l'espace, valorise sa créativité et stimuler sa sensibilité artistique, notamment musicale.

Le cursus général organisé en trois cycles propose une pratique choisie et autonome de la danse en amateur attestée par la délivrance d'un certificat d'études chorégraphiques.

Les « ateliers chorégraphiques » constituent un dispositif « alternatif au cursus » de prise en charge des enfants ou des adolescents souhaitant commencer ou poursuivre une pratique de la danse. Sans devoir s'engager dans un parcours structuré de formation, ces élèves sont accueillis dans un cours collectif adapté à leur âge.

UN ENFANT N'AYANT AUCUNE PRATIQUE MUSICALE, PEUT-IL DEBUTER UN INSTRUMENT AU CONSERVATOIRE DE VERSAILLES GRAND PARC ?

Oui, il existe différentes offres d'enseignement :

- A partir de 7 ans un enfant peut débiter un instrument en cycle 1 – A1 (1ère année) au sein du cursus général.
 - Les alternatives au cursus : pour débiter une pratique musicale dans un cadre collectif sans s'engager dans un parcours structuré de formation.
 - Le cursus spécifique « grands débutants » s'adresse à des adolescents désireux d'engager des études musicales. Ce cursus spécifique est proposé à Buc et Viroflay.
-

EST-IL POSSIBLE DE POURSUIVRE MON CURSUS EN COURS DE CYCLE SUR UN AUTRE SITE D'ENSEIGNEMENT DE VERSAILLES GRAND PARC ?

L'admission en 1er cycle sur un site d'enseignement du Conservatoire de Versailles Grand Parc, conduit à **suivre l'ensemble de sa formation sur ce site.**

A partir du second cycle, l'élève peut évoluer dans différents environnements pédagogiques et artistiques et demander à se réinscrire sur un autre site d'enseignement.

EXISTE-T-IL DES ENSEIGNEMENTS POUR ADULTES ?

Le parcours adultes est proposé à Buc, Jouy et Viroflay sur inscriptions, dans la limite des places disponibles.

<https://crr.versaillesgrandparc.fr/musique/la-musique-hors-temps-scolaire/les-alternativesaux-cursus>

QUELS DISPOSITIFS EXISTANTS ME PERMETTENT DE POURSUIVRE MES ETUDES MUSICALES APRES L'OBTENTION DE MON DIPLOME DES ETUDES MUSICALES (DEM) ?

Le Conservatoire de Versailles Grand Parc propose une licence « Musicien, interprétation et patrimoine » en relation avec l'université de Versailles St Quentin en Yvelines, puis un Master avec l'université de Paris-Saclay.

Renseignement auprès de supCRR@agglovgp.fr ou sur notre site Internet :

<https://www.versaillesgrandparc.fr/conservatoire/trouver-sa-formation/musique/enseignement-superieur>

Il propose également des classes préparatoire d'entrée en établissement supérieur (CPES/PrépaSup) pour les étudiants souhaitant s'orienter vers une préparation aux concours de l'enseignement supérieur (accessible sur concours de la 2e année de COP).

ORGANISATION DES ETUDES, PARCOURS ET CURSUS : SUIS-JE OBLIGE DE SUIVRE TOUS LES COURS ?

Les élèves sont tenus de suivre l'intégralité des cours compris dans leur cursus (instrument, formation musicale, pratiques collectives). Veuillez consulter le règlement pédagogique.

A QUI S'ADRESSE LE PERFECTIONNEMENT ?

Le perfectionnement s'adresse aux étudiants ayant déjà obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (Bachelor, DNSPM...). L'objectif est de se préparer aux deux concours internationaux d'orchestre.

EST-IL POSSIBLE DE LOUER UN INSTRUMENT ?

Il est possible de louer un instrument au conservatoire et les demandes de location sont à faire auprès du régisseur général. Nous vous conseillons cependant, dans un premier temps, d'en parler avec votre professeur qui pourra vous aiguiller sur les caractéristiques précises à demander lors de la demande de location.